



Objet : Construction d'un atelier communal – Mise en place d'un prêt livret A à amortissement constant – 1 800 000,00 €

Le Maire de la Commune de Mesnills-sur-Iton,

Vu la délibération n° 2023-023 autorisant Mme le Maire à négocier librement les conditions du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires pour un montant de 1 800 000 € et à signer le contrat de prêt et ses avenants éventuels.

DÉCIDE

Article 1^{er} : de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie un prêt livret A amortissement constant d'un montant de 1 800 000 €, taux indexé sur le livret A, marge 0.300, amortissement constant, échéances trimestrielles.

Article 2 : Les principales caractéristiques du prêt à taux indexé sur le livret A sont rappelées ci-dessous :

Emprunteur	COMMUNE DE MESNILS-SUR-ITON
Montant	1 800 000 €
Durée	240 mois
Taux d'intérêt	Taux du livret A + marge : 0,300
Modalité de remboursement	Trimestriel
Type d'échéance	Amortissement constant – Intérêts calculés selon les variations du taux d'intérêt (indice taux livret A) + marge 0,300
Frais de dossier	1 800€

Article 3 : Prend l'engagement au nom de la Collectivité de signer seul les contrats de prêt à passer avec la Caisse d'Epargne Normandie et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Article 4 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier Verneuil.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20230516-2023-05-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2023

Notification : 17/05/2023



Fait à Mesnills-sur-Iton, le 16 mai 2023

Le maire, Colette BONNARD,



Décision portée à l'information du conseil municipal